



ASSURANCE-VIE SCALA

PRÉVOYANCE SÛRE, POUR VOUS ET VOS PROCHES

Vous avez mérité un bel avenir, exempt de tout souci financier. Cependant, les prestations des assurances sociales ont tendance à se réduire. Votre prévoyance privée va donc certainement occuper une place toujours plus importante. Avec notre assurance-vie, votre avantage est double : vous épargnez un capital de prévoyance et bénéficiez d'une couverture d'assurance.

COMMENT FONCTIONNE CETTE ASSURANCE ?

Avec notre assurance-vie, vous épargnez de l'argent dans votre troisième pilier pour la retraite et, dans les années qui la précèdent, vous vous assurez contre les conséquences financières d'un décès ou d'une incapacité de gain. Avec l'option « Garantie d'extension d'assurance », vous avez la possibilité d'adapter votre assurance à l'évolution de vos besoins. Et vous pouvez bénéficier d'un versement anticipé pour l'accession à la propriété du logement à des conditions préférentielles.



VOTRE CAPITAL D'ÉPARGNE

Vous pouvez choisir si vous souhaitez épargner dans le pilier 3a ou le pilier 3b.

Vos versements au pilier 3a sont liés. Vous pouvez ainsi les déduire de votre revenu imposable et réaliser des économies d'impôts tous les ans. Les versements sont toutefois soumis à un plafond et vous pouvez, par exemple, disposer du capital accumulé à la retraite.

Le pilier 3b est intéressant si vous épargnez en vue d'un investissement important ou si vous souhaitez disposer librement de l'argent.



VOTRE COUVERTURE DE RISQUE

Dans l'éventualité où il vous arriverait quelque chose, votre famille est protégée financièrement grâce au capital garanti au décès. Elle reçoit l'intégralité de l'avoir en fonds, avec au minimum le capital garanti au décès.

Si vous le souhaitez, vous pouvez aussi bénéficier d'une couverture avec une rente d'incapacité de gain. Pour pouvoir atteindre votre objectif d'épargne en dépit d'une incapacité de gain, vous pouvez aussi souscrire une exonération du paiement des primes. Grâce à cette exonération, à l'issue du délai d'attente, Generali continue de régler vos primes pour votre compte.

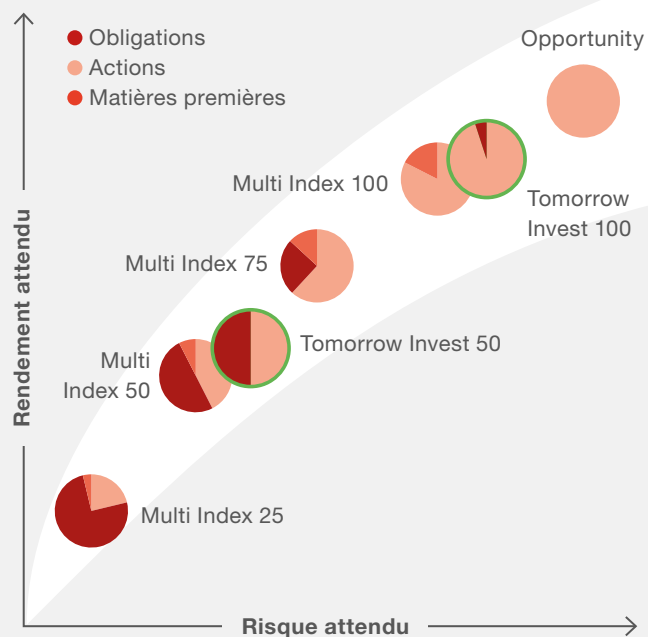
VOS AVANTAGES

- ✓ Épargne et couverture de risque combinées
- ✓ Épargne dans le 3e pilier associée à des avantages fiscaux intéressants
- ✓ Garantie de prime pendant toute la durée du contrat
- ✓ Vous pouvez demander le versement du capital atteint à des conditions préférentielles pour acquérir votre propre logement.
- ✓ Protection financière de vos survivantes et survivants grâce à une prestation garantie en cas de décès

VOS OPPORTUNITÉS DE PLACEMENT

Notre offre de fonds a été spécialement conçue pour répondre à vos besoins

- Nos plans de placement durables « Tomorrow Invest », qui investissent majoritairement dans des entreprises suisses qui s'engagent manifestement en faveur d'un monde meilleur
- Nos fonds stratégiques « Multi Index », qui se distinguent par une large diversification géographique avec des ETF peu onéreux.
- Vous pouvez modifier votre plan de placement à tout moment



DATES, FAITS ET CHIFFRES

Durée du contrat	de 10 à 45 ans
Clauses bénéficiaires	Pilier 3a : clause bénéficiaire légale Pilier 3b : libre choix des bénéficiaires
Rachat/libération du service des primes/ souscription d'un prêt	Dès le début du contrat Les conditions du pilier 3a doivent être respectées.
Âge d'entrée pilier 3a	de 18 à 55 ans
Âge d'entrée pilier 3b	de 0 à 65 ans
Âge terme pilier 3a	65 ans ou 70 ans si la personne assurée continue d'exercer une activité lucrative.
Âge terme pilier 3b	75 ans

CONTACT

Vous avez des questions ou souhaitez une offre sans engagement ? N'hésitez pas à contacter votre conseillère ou conseiller personnel ou notre service clientèle au 0800 881 882. Nous nous tenons volontiers à votre disposition.

Vous trouverez également des informations complémentaires sur notre site Internet : [generali.ch/assurancevie](https://www.generali.ch/assurancevie)